

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2022

Le 2 novembre 2022, à 20 heures,  
le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
sous la présidence de Monsieur Louis BONNET, maire.

Monsieur Jean-Philippe ACHARD a été désigné comme secrétaire de séance.

#### Etaients présents :

M. Georges MICHEL, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme  
Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme  
Sophie CLEMENT, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE, Mme Cécile  
DEMENKOFF, M. Patrick LECOQ, M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Amandine  
APPLANAT, Mme Elodie BOFFELLI, Mme Aurélia PISANI, Mme Eve GALLAS, M.  
Bruno GANDON, M. Franck PETIT, M. Jean-François CLAPAUD, Mme Anne  
MUH, Mme Maria DUFOUR.

Avaients donné procuration : Mme Marie-Hélène MOREL à M. René  
CECCHETTO, M. Vincent FLEGON à M. Georges MICHEL, Mme Angéline  
LEROUX à M. Silvère JOUBERTEAU, M. Auguste DURAND à M. Jean-Louis  
BOURRIE, Mme Christine JACQUES à Mme Sophie CLEMENT, M. Julien  
BREMONT à M Louis BONNET, M. Stéphane CLAUDON à M. Jean-François  
CLAPAUD.

Absents : M. Patrick ZAMBELLI.

Date de convocation : 25/10/2022      Date d'affichage : 25/10/2022

En exercice : 29    Présents ou représentés : 28    Votants : 28

**N°2022/066**

**Objet : Ressources humaines – Tableau des effectifs – Modificatif n°10**

**N°2022/066**

**Objet : Ressources humaines – Tableau des effectifs – Modificatif n°10**

**Rapporteur : Mme Véronique BERGER**

Pour faire suite aux entretiens de recrutement les grades retenus et inscrits au tableau des effectifs modificatif n°9 sont les suivants :

**FINANCES – COMPTABILITÉ – COMMANDE PUBLIQUE**

- Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe

**AFFAIRES SCOLAIRES**

Le grade d'agent de maîtrise est ouvert afin de permettre la nomination d'une ATSEM en promotion interne. La nomination interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**CULTURE**

***Bibliothèque***

Au Conseil Municipal du 28 juin dernier, un emploi de chargé-e de mission associatif et culturel était créé en catégorie B.

Ce poste étant resté vacant, il a été décidé, en concertation avec la nouvelle responsable de la Bibliothèque, de créer un emploi d'Auxiliaire de bibliothèque sur le grade d'Adjoint territorial du patrimoine ou d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, de catégorie C.

Cet emploi est ouvert aux titulaires et contractuels conformément à l'article L332-8-2° du CGFP, permettant le recrutement d'emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

**POLICE MUNICIPALE**

Lors du Conseil Municipal du 09 février 2022, deux postes de Brigadier-chef principal étaient créés au tableau des effectifs. Il convient de préciser que ces postes ne pourront être pourvus que par des agents titulaires et qu'ils sont créés sur une quotité à temps complet.

Aussi, à l'issue de la période de formation continue obligatoire (FCO), d'une durée de 10 jours, deux agents seront nommés par avancement au grade de Brigadier-chef principal. L'un des deux agents étant en position de détachement sur un autre emploi, le poste ne sera pas affiché dans les effectifs pourvus mais uniquement dans les effectifs créés.

**CONTRACTUELS**

Afin de permettre à la commune de recruter dans les plus brefs délais lors de situation de remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre contractuel, ou encore de palier à un surcroît d'activité (accroissement temporaire), les grades suivants sont créés et inscrits au tableau des effectifs, sans être à ce jour pourvus :

- Adjoint administratif,
- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup>,
- Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,

**N°2022/066**

**Objet : Ressources humaines – Tableau des effectifs – Modificatif n°10**

**Rapporteur : Mme Véronique BERGER**

- Rédacteur,
- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  
- Adjoint technique,
- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le 10/11/2022

ID : 084-218400729-20221102-2022\_066-DE



Par ailleurs, en prévision des vacances de fin d'année, le nombre d'emploi sous statut de contractuel en accroissement saisonnier d'activité est augmenté de deux postes.

Enfin, un emploi d'Attaché sous statut de contractuel en accroissement temporaire d'activité est créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à temps non complet, afin d'assurer les missions suivantes :

- Accompagnement à la prise de poste de la responsable des finances,
- Préparation budgétaire 2023,
- Formation aux opérations complexes.

Le tableau des effectifs sera mis à jour des arrivées, des avancements et des promotions interne.

L'ensemble des postes est ouvert au tableau des effectifs, joint. Il est proposé au conseil municipal de l'approuver.

Le comité technique a été informé lors de sa réunion du 21 octobre 2022 des modifications apportées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
à l'unanimité  
ADOpte la proposition du rapporteur.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

**Le secrétaire de séance**

**Jean-Philippe ACHARD**

**Le Maire**

**Louis BONNET**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*